Vol. I. SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 13 AVRIL. No 21

ABONNEMENTS
Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces
Par pouce ______________________50 sous
ANNONCE LEGALES
1ère insertion, parligne ....12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS

Toutes com[illegible]ations concernant le journal ou [illegible]merie devront être adressées :

L[illegible]anitoba
42, [illegible]e Provencher
SAINT-BO[illegible]E - MANITOBA
T[illegible]ne: 1235

LA LEGISLATURE

Si l'on peut dire que l'orateur de l'assemblée législative est un charmant homme qui préside aux délibérations de la chambre avec tact et habileté, il faut avouer aussi que le gouvernement lui devra une fameuse chandelle, à la fin de cette session, car, deux fois déjà il a sauvé par son vote le navire qui porte Norris et consorts, du naufrage inévitable.

Mardi dernier, c'était sur la résolution Smith, résolution qui demandait ni plus ni moins au gouvernement Norris de disparaître pour faire place à un gouvernement de groupe.

Messieurs. Norris, Johnston, Smith, Haig, Dixon, Bernier prirent part au débat et le vote fut de 25 à 25; l'orateur se prononçant pour le gouvernement.

Nous ne pouvons faire autrement que de noter la délicatesse et le **fair play** du Free Press, dans son rapport de la discussion quand il ignore complètement et délibérément les arguments présentés à la chambre par le député de Saint-Boniface et quand il va jusqu'à s'abstenir de faire même mention du nom de M. Bernier parmi les orateurs qui ont pris part au débat.

Que l'on s'attende à de la générosité de la part du Free Press,—non—ce serait trop demander—Mais, que l'on soit continuellement en face de la petitesse d'esprit du personnage ça ne peut manquer de nous étonner, car tout homme si petit soit-il, doit avoir de temps à autre, de bons moments.

La seule raison que nous puissions trouver pour ce silence du Free Press, c'est que monsieur Bernier a de nouveau fait voir en termes clairs l'illogisme et le manque de principes de ces messieurs du Free Press et du gouvernement.

Pour combattre la résolution Smith, le Premier Ministre et le Procureur Général se sont évertués à représenter cette motion comme submersive de l'autoritè légitime, de l'autorité légalement constituée.

L'on a représenté le député de Brandon comme un radical dangereux, comme l'apôtre d'une innovation contraire à l'idée et aux principes qui se trouvent à la base de notre système gouvernemental; bref, d'après les membres du gouvernement ceux qui votaient pour la résolution Smith, se rendaient coupables presque du crime de lèse majesté!

M Bernier n'a pas tardé à exprimer sa joie de voir les membres du gouvernement se faire tout à coup les grands défenseurs de la constitution du pays.

Depuis trente ans que cette constitution est battue en brêche par ceux mêmes qui aujourd'hui s'en font les défenseurs, personne plus que la minorité française de ce pays ne se réjouira à un plus haut dégré d'une telle amélioration dans la mentalité des maîtres actuels du pouvoir.

Malheureusement, ce changement n'existe que dans les paroles et toutes les actions du gouvernement vont à l'encontre de leurs déclarations publiques.

M. Bernier s'est déclaré carrément pour la résolution Smith exprimant en même temps sa ferme conviction que cet acte de sa part ne l'empêchait pas d'être un bon, loyal, fervent défenseur et admirateur de la constitution anglaise et des institutions britanniques.

M. Bernier a fait remarquer cependant au gouvernement, à l'exécutif de cette Province, la position fausse que ces messieurs occupent en ce moment dans l'enceinte parlementaire.

Le gouvernement représente à peine 33 pour cent des électeurs de la Province; il ne compte que 19 députés sur lesquels il peut reposer sa confiance absolue tandis que la députation totale se chiffre à 54 députés.

La preuve de l'impasse ou se trouve acculé le gouvernement Norris au moment actuel se donne dans l'impossibilité on s'est trouvé le gouvernement, après deux mois de session, de faire accepter par la chambre une seule mesure parmi toutes celles qu'il annonçait dans le discours du trône.

Comme dit le Premier Ministre il faut actuellement la coopération si l'on veut arriver à la solution de nos difficultés—malheureusement cette coopération n'existe pas et ne peut exister dans les circonstances présentes.

Seul, un gouvernement représentant les différents groupes qui commandent la majorité de la chambre peut espérer faire fonctionner la machine gouvernementale.

L'on doit faire l'essai de ce mode de gouvernement que réclame la situation actuelle de la députation.

A ce nouveau gouvernement de faire ses preuves; s'il failli à la tâche, l'on verra ensuite s'il n'est pas opportun de revenir à l'ancien régime des partis, régime qui pour le moment au moins n'a pas la sympathie du public manitobain.

* * *

Ce qui a dû surtout déplaire au Free Press et à ses amis c'est lorsque M. Bernier a rappelé à l'attention de la chambre le vote de la semaine dernière sur sa motion demandant que l'on mette à la base de l'éducation l'enseignement du respect à l'autorité civile légalement constituée, en même temps que l'enseignement de la religion donnée à l'humanité par Notre Seigneur Jésus-Christ.

M. Bernier, en peu de mots, a démontré que l'autorité de nos législatures et de nos parlements vient du trône, qui est la fontaine d'où découle toute autorité civile.

Notre gouverneur-général, nos lieutenants-gouverneurs tiennent leur autorité du Roi; nos lois ont de la vertu et de la force en autant que nos législateurs ont reçu du pouvoir civil suprême l'autorité nécessaire pour promulguer ces lois; mais, si l'on remonte plus haut—comme du reste, on doit le faire—l'autorité même du Souverain vient de Dieu qui est le Maître Souverain de toute autorité.

Nos autorités civiques, nos législateurs reconnaissent cette autorité, comme le Roi lui-même la reconnait comme l'on peut s'en convaincre en parcourant et en lisant les documents publics et officiels qui proclament et confèrent cette autorité.

Si quelqu'un entreprend de nier l'exactitude de cette argumentation, M. Bernier soumet qu'il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour confondre les négateurs; il tire un 25 centins de sa poche et invitant les députés à faire de même, il les invite à lire cette inscription qui se trouve sur les différentes pièces de notre monnaie "Georgius V Dei Gratia Rex et Imperator".

Si l'on ne reconnait pas l'autorité de Dieu, il est temps de fondre de nouveau notre monnaie et d'en changer l'inscription.

M. Bernier demande pourquoi cette contradiction constante entre les actes, les paroles, les principes de nos législateurs.

N'est-il pas tant de reconnaître franchement les grands principes qui font les sociétés fortes, les peuples puissants?

N'est-il pas tant de se soumettre à ces principes, à la doctrine saine et raisonnable qui seule peut faire les grands empires?

M. Bernier demande comment les membres du gouvernement Norris peuvent aujourd'hui accuser les députés travaillistes de proposer des mesures qui sont, par nature, des attaques contre la constitution établie du pays; M. Bernier demande de quel droit, les membres du gouvernement Norris, peuvent aujourd'hui se proclamer les défenseurs et les protecteurs de l'autorité quand ce sont eux qui à la suite du premier-ministre et du procureur-général on demandé à la députation de voter contre l'enseignement du respect de l'autorité civile et de l'autorité religieuse, dans les écoles de notre Province.

La réponse est à venir, mais elle ne viendra pas!

Celebration de Noces d'Or

La Communauté des Frères de Marie de St-Boniface a célèbrer, le 7 avril le cinquantième anniversaire de la profession religieuse du Révérend Frère Edouard.

Cet excellent religieux a passé onze ans parmi nous et les nombreux élèves de l'école Provencher qui l'ont eu pour maitre seront heureux de saisir l'occasion pour lui renouveler l'expression de leur estime et de leur reconnaissance.

Le Révérend Frère Edouard

Le Frère Edouard est originaire de l'Alsace, de cette Alsace qui a donné tant de ses enfants au sacerdoce et à la vie religieuse. Né de parents foncièrement catholiques, il fit preuve, dès son plus jeune âge, d'une grande piété, et tout particulièrement, d'une dévotion toute filiale envers la Très Sainte Vierge. Aussi attira-t-il bientôt l'attention de son Pasteur qui ne négligea aucun effort pour développer en lui ces germes si précieux d'une vie spirituelle ardente et forte. Et quand, en 1867, Edouard eut atteint sa quatorzième année, il le fit entrer au postulat de la Société de Marie à Ebersmunster, en Alsace. Le jeune aspirant passa quatre ans dans cette maison, s'adonnant avec entrain à l'étude et à la prière, et c'est là que, à la fin de son noviciat, il émit ses premiers voeux, le 7 avril 1871.

Ses supérieurs l'envoyèrent ensuite à Guebvilles, une petite ville du Haut-Rhin, pour y faire ses premières armes dans l'enseignement. Son séjour y fut de courte durée, car l'autorité allemande installée en Alsace depuis 1871, ne pouvait y tolérer la présence d'une société religieuse française qui n'aurait pas manqué d'y entretenir des sentiments d'amour et de fidélité à l'égard de la patrie vaincue mais jamais oubliée. Les Frères de Marie durent donc fermer leurs collèges et écoles de l'Alsace et aller dépenser ailleurs leur zèle et leur dévouement. Le Frère Edouard fut envoyé dans le Midi qu'il ne devait plus quitter jusque quelques années après l'expulsion de France par un gouvernement sectaire des Sociétés enseignantes. Entretemps cependant il passa deux ans au Scolasticat supérieur de la Société au Collège Stanislas de Paris pour y recevoir une formation plus complète et s'y préparer aux fonctions importantes qu'il devait occuper dans la suite.

En effet, nous le trouvons plus tard successivement professeur aux séminaires diocésains de Castres et de Lavaur, professeur au collège de Cannes et finalement professeur au ecolasticat de Moissac. Puis vinrent les lois Combes de 1903 et de nouveau ce fut l'exil, un exil plus pénible encore, si possible, que le premier, car cette fois, il fallait se réfugier sur une terre complètement étrangère et laisser derrière soi un pays et des amis auxquels on avait donné le meilleur de sa vie. Le Frère Edouard fit le sacrifice en bon religieux, sans murmurer ni se plaindre et prit le chemin de l'Espagne. Il n'y resta que peu de temps: les Supérieurs ayant fait appel à des volontaires pour le Mexique, il s'offrit généreusement et en 1907, malgré son âge déjà avancé, il traversait l'océan et recommençait ses labeurs à Durango; lorsque, trois ans plus tard, on lui demanda de partir pour le Canada, ce fut avec la même simplicité et la même bonne volonté qu'il se rendit aux désirs de ses supérieurs.

Et maintenant il ne nous reste plus qu'à jeter un regard en arrière et essayer de découvrir un peu de la vie intime du bon Frère Edouard. Deux mots, croyons-nous, résument la vie religieuse de cet homme: charité et régularité.

Charité envers ses confrères, charité envers ses élèves: telle semble avoir été sa maxime et sa ligne de conduite; et cette vertu de charité a pénétré si profondément dans son âme que c'est lui qui se croit votre obligé lorsque vous lui demandez un service.

Sa régularité n'a pas été moins exemplaire: jamais il n'a manqué un exercice de communauté, et alors même qu'une indisposition eut été une excuse plus que suffisante pour s'absenter d'un exercice, il s'est fait un devoir d'observer la règle à la lettre; il était convaincu que c'était là pour lui le moyen le plus sûr d'accomplir la volonté de Dieu et de se sanctifier.

Combien ses frères en religion lui doivent de bons exemples, de bonnes paroles, de services aimablement mais discrètement rendus, Dieu seul le sait; mais n'est-ce pas là pour le Frère Edouard un gage de la gloire et de la félicité dont il jouira au ciel?

Ajoutons en terminant, au risque de blesser la modestie de ce bon religieux, que le reste de la famille s'est montrée digne de l'aîné: trois autres frères ont suivi son exemple et occupent maintenant dans la Société de Marie des positions élevées; deux soeurs sont religieuses de la Providence; trois jeunes frères, restés dans le monde, ont pris une part glorieuse à la grande guerre; l'un d'eux a obtenu la médaille militaire tandis qu'un autre a été décoré de la croix de la Légion d'Honneur.

L'IMPOT SUR LE REVENU

Au cours du présent mois, la loi exige que tous les citoyens qui ont un revenu imposable en fassent a déclaration à l'inspecteur des impôts et versent en même temps au moins le quart de la contribution dont ils sont débiteurs envers l'Etat. C'est une opération compliquée pour beaucoup de contribuables, qui tirent leur revenu d'un commerce ou d'une industrie dont les profits sont difficels à déterminer exactement. Pour celui qui ne possède d'autre revenu qu'un salaire fixe, l'opération est toute simple, mais douloureuse en proportion est seulement laborieuse pour les cultivateurs, auxquels on reproche de s'arranger la plupart du temps pour n'avoir rien à payer.

En tout cas, la déclaration de tous ceux qui ont un revenu imposable doit être aux mains du percepteur au plus tard du temps pour n'avoir rien à payer.

En tout cas, la éclaration de tous ceux qui ont un revenu imposable doit être aux mains du percepteur au plus tard le 30 avril. Le contribuable dont la déclaration arrivera en retard sera passible d'une aggravation de 25 pour cena de sa contribution. Les fausses déclarations sont d'autre part [illegible]issable par de forts amendes ou l'emprisonnement, ou les deux peines à la fois.

Le rendement désappointant qu'a donné l'impôt sur le revenu depuis trois ans que l'administration fédérale l'a introduit dans la pratique, est une indication assez sûre quil se comment une multitude d'évasions. Et quoique l'[illegible] ait surtout mentionné, comme éludant l'impôt, la classe agricole, dont les contributions globales ne représentent qu'une proportion dérisoire dans la masse, il ne fait aucun doute qu'il y a aussi de nombreuses évasions parmi les détenteurs de biens mobiliers, qui dissimulent une part de leur revenu.

L'impôt progressif sur le revenu, qui fait contribuer aux charges publiques en proportion de la richesse de chacun, est un mode recommandable de taxation à condition que des mesures efficaces soient prises pour forcer tous les contribuables à l'acquitter honnêtement. Les rouages inventés pour en effectuer le recouvrement sont toutefois défectueux, et, quoique le gouvernement s'applique à les améliorer, ils seront toujours imparfaits.

D'autre part, dans la situation actuelle, le gouvernement ne pourrait songer à se priver de cette source de revenu. Nous devons et prendre notre parti, et, nous devons d'autant plus que l'impôt ne pèse que relativement peu sur les gens de peu de ressources. Au Canada, un homme marié, qui a trois enfants et une autre personne dépendante, et possède un revenu de $5,000 est tenu de verser à l'Etat $88. En Angleterre, le salarié qui a les mêmes charges de famille et un pareil revenue est taxé au montant de $656.25 —La Patrie.

Le déficit des chemins de fer et de la marine

Ottawa, 9.—A l'ouverture de la séance, le premier ministre a proposé la résolution suivante: "Qu'un comité permanent des chemins de fer nationaux et de la marine de l'Etat soit nommé pour la presente sessions avec instruction de s'enquérir au sujet des questions suivantes: 1. Quels renseignements concernant l'exploitation des chemins de fer nationaux canadiens et de l'Etat, par le bureau de direction et le conseil d'administration devraient dans l'intérêt public, être communiqués au parlement en réponse aux questions, ordres ou demandes de production de documents, etc. 2. Quand, de quelle manière et dans quelles circonstances ces renseignements devraient être donnés pour mettre le parlement et le public en possession des faits nécessaires à la détermination d'une politique, y compris les finances, tout en tenant compte des conditions essentielles au succès de l'administration par le bureau de directions. 3. Quel système d'épurement des comptes devrait être adopté et quels détails devraient être donnés dans le rapport annuel. 4. Pourquoi e tdans quel but le dit compte devrait être rendu permanent, et pour touts ces raisons et publique par le comité, le rapport pour d'autres juges dans l'intérêt annuel du bureau de direction soit déposé devant le comité qui est autorisé à examiner les témoins sous serment, à envoyer quérir papiers, personnes et dossiers, et à faire rapport de temps à autres.

En amendement, l'hon. M ackenzie King a proposé, secondé par l'hon. M. Fielding, que tous les mots "session", deuxième ligne, et jusqu'à la fin, soient biffés et remplacés par ce qui suit:

"Que ce comité pourra connaître de toute question affectant d'une façon façon quelconque aux chemins de fer que le gouvernement possède ou contrôle, soit sous la direction du département des chemins de fer et canaux, ou d'une corporation dont le gouvernement est actionnaire qu'il s'agisse ou non de la construction ou du service à compter du jour où le gouvernement a nommé un bureau de directeurs de la compagnie du chemin de fer Canadien Nord jusqu'à aujourd'hui, et aussi connaître de toute question affectant d'une façon quelconque à la marine marchande du gouvernement Canadien, soit du chef de la construction ou du service des navires, et que ce comité aura pouvoir de faire quérir papiers, personnes et archives, de retenir des conseillers et experts en matière de transport et de faire de temps à autre tels rapports, recommandations quil jugera d'intérêt public".

La discussion sur les deux propositions a duré jusquà minuit et a été en grande partie, la répétition de ce qui sest dit lors de la proposition McLean, au commencement de la semaine.

L'amendement a été finalement rejeté par le vote indiqué ci-dessous.

Un comité spécial va étudier le moyen de renseigner le parlement et le public sur l'exploitation des chemins de fer et de la marine de l'Etat sans niure à l'éfficacité de cette exploitation.

La motion autorisant ce comité a été adoptée à une heure par un vote de 80 à 42.

Le premier vote pris sur lamendement du chef de l'opposition ne donna que 17 voix de majorité au gouvernement Mais aussitôt après l'hon. M. Crerar a proposé un autre amendement que le Premier Ministre a accepté et que toute la Chambre a adopté, lequel soumet au comité la question de savoir se les membres de l'administration des chemins de fer de l'Etat ne devraient pas être nommés autrement que par le gouvernement.

Ainsi modifiée la motion principale a été mise aux voix et l'opposition a répondu, adoptée sur division, mais le parti ministériel à exigé l'enregistrement des voix avec le résultat déjà dit.

Chaque parti a eu son tour d'applaudissements, l'opposition lorsque la majorité est tombée à 17, et le gouvernement lorsque la majorité a sauté à 38 voix.

L'Arbitrage du Grand-Trone

Ottawa, 9.—Le comité nommé pour étudier le système de représentation proportionnelle, a décidé de se faire donner une représentation du système.

L'on dit couramment dans les cercles officiels que le temps pour l'arbitrage du Grand-Tronc, à quoi la Cie ne se refusaient pas formellement tout en exigeant de consulter ses actionnaires. Si le contrôle n'est pas cédé au gouvernement, qui expire demain. il ne sera pas prorogé à moins que la Cie ne consente à donner le contrôle de sa voie au gouvernement, ça se pourrait que ce dernier demande la liquidation de la Cie.

Saint Joseph est pour tous un modèle parfait

Pour ces époux qui ont rejeté le spirituel, qui nont su faire de la r union un excellent moyen de sanctification, il ne reste plus que la matière avec sa pesanteur, sa division et son étouffement. La sainteté seule pourrait leur fournir de quoi remplir leur âme et de quoi satisfaire leurs aspirations. Mais il s'agit bien alors de sainteté. Le mot fait sourire.

On préfère franchir le seuil de la demeure familiale, de l'amertume plein l'âme et la honte au front. On préfère passer en étranger parmi les siens, se faire craindre par des paroles dures ou des actes brutaux, plutôt que de devenir puiser la douceur et la paix chrétiennes sous l'absolution du ministre de Dieu.

Orgueil et déraison, sources inépuisables de calamités sans nombre Ils ont déjà perdu la beauté de leur foyer, ils ont respiré l'air envirant des plaisirs criminels, ils ont dispersé leur famille et annulé son action présente et future, il ne leur reste plus maintenant, puisqu'ils rejettent l'action religieuse, qu'à faire le dernier pas et à devenir franchement immoraux.

Le divorce est là. Il fait fureur chez ceux qui nont pas été élevés, comme nous, dans les bras du Christ. Eux, qui ont eu la terre pour partage, qui n'ont pas senti leur âme s'enivrer de la grâce divine, ont erré au gré de leurs passions et rendu nul le lien purement humain.

Mais le courant s'avance, il nous enserre, il fait l'assaut de nos consciences. Les malheureux, qui ont banni la sainteté de leur union en viendront là. Malgré leurs protestations, malgré leur sursaut d'atavisme chrétien, s'ils ne pratiquent à épuiser toute jouissance, s'ils rejetent les sacrifices de la famille, s'ils désertent sans cesse la demeure où ils doivent être, ils en viendront à demander le divorce pour apaiser la passion grandissante Ils en viendront à afficher ainsi en public le désordre de leur âme et à marcher sans rougir dans les voies de l'impudicité.

Ne trouvons-nous pas dans le premier époux chrétien, dans son puissant exemple, de quoi réconforter ceux que la fatigue et la poussière de la terre ont affaiblis. Ceux qui se traînent languissants, qui regardent la voie lumineuse qu'ils ont abandonnée, qui maudissent presque le courant où ils se débattent, découvriront en lui le céleste remorqueur dont ils ont besoin pour revenir à bon port.

A chaque jour, déposons en esprit, aux pieds de saint Joseph, les âmes perdues, les âmes froissées, trop grandes pour ne pas souffrir de leur déchéance, les âmes haletantes sous le poids qui les écrase, pour que la grâce divine suscitée par les vertus héroïques de notre saint patron, les fasse renaitre à l'esprit du Christ.

CONGRES EUCHARISTIQUE FRANCAIS

Autun France, 8.—Sa Grandeur Mgr l'Evêque d'Autun vient d'annoncer qu'un Congrès Eucharistique National aura lieu en juin prochain à Paray-le-Monial. Ce congrès, qui aura lieu les 5, 6, 7 et 8 juin, commencera par une journée de prières et un pélerinage d'honneur. La cérémonie d'ouverture sera présidée par S. E. le Cardinal Dubois, archevêque de Paris. Des chefs catholiques de France et de l'étranger prendront part à ce pèlerinage et à ce Congrès.

Vers une restauration en Allemagne?

Si désireux que l'on soit — et comment un chrétien en le serait-il pas?—d'un sincère et profond apaisement des haines nées de la guerre, on doit constater que l'opinion allemande actuelle, victime de la propagande perverse du clan pangermaniste, ne rend pas facile, hélas! cette ocuvre si nécessaire.

Quelques allemands clairvoyanst, trop peu nombreux sont bien obligés de la constater. Nous pouvions citer récemment le témoignage d'un Foerster. Voici, aujourd'hui, celui d'un homme, appartenant à un tout autre milieu: Maximilien Harden, le fameux polémiste.

Il faut que les Allemands, disait Foerster, répudient "les péchés de l'ancien régime" et "le mauvais esprit des cinquante dernières années".

Si l'on en croit les paroles prononcées par M. Maximilien Harden au cours de son entretien avec M. Brinon, du Journal des Débats, et les évènements ne nous portent que trop à y croire—l'opinion allemande, dans l'ensemble, ne répondrait guère au voeu de Foerster.

"Ah! certes, a dit Harden, je conçois que l'Allemagne d'aujourd'hui ne done pas confiance à ses interlocuteurs. Nous aurons un de ces jours une restauration. Nous y marchons à grands pas, car lesprit de ce peuple est empoisonné".

Quoi! une restauration des auteurs responsables de la guerre et, par voie de conséquence, des malheurs du peuple allemand lui-même! "Je ne pense pas, poursuit Harden, qu'on ait jamais vu dans l'histoire un peuple passionné pour les auteurs de ses malheurs et les responsables de ses châtiments. Quelle confiance aurait-on dans ce peuple là? Avant de lui faire des concessions qui, sans doute, seraient équitables, comment ne pas lui demander de cesser d'adorer les coupables!"

Mais, dira-t-on, au lendemain de la guerre de 1870, la France n'a-t-elle pas songé, elle aussi, à une restauration?

Harden prévoit l'objection et y répond aussitôt:

— A une restauration, oui. Jamais à une restauration de l'Empire sur qui pesait la honte de Sedan.

Et cependant l'historien impartial ne doit-il pas reconnaitre que les responsabilités de Napoléon III dans la guerre de 1870 étaient infiniment moins lourdes que celles de l'impérialisme allemand dans la guerre de 1914? Napoléon, certes était l'auteur de la déclaration de guerre; mais Bismarck était celui de la fausse dépêche d'Ems qui provoqua la France à déclarer la guerre à la Prusse. Quel était donc le principal coupable?

N'importe! La France n'a jamais consenti à envisager une restauration impériale. Si l'Allemagne, elle, y songe, elle, comme l'affirme Harden, ce n'est pas à son honneur.

Espérons encore pour elle qu'elle évitera cette faute suprême!

—X. Y. Z.

PROPOS FLATTEURS

Le fameux publiciste allemand, Maximilien Harden parlait en ces termes de la culpabilité de l'ex-empereur Guillaume, dans une conversation avec un journaliste français.

—Guillaume II ne fut pas la cause directe de la guerre; il reste le grand coupable. Au dernier moment, il aurait pu empêcher la catastrophe: il n'a pas eu le courage de dire non. J'ai toujours combattu cet homme, qui est un des principaux responsables de l'effondrement de l'Allemagne. Songe donc: il y avait lors de son avènement, des relations polies et courtoises entre la France et l'Allemagne. La France était en train d'oublier. Mais l'ex-empereur, qui avait la fatuité de croire qu'il était un grand charmeur commença à faire montre de politesses extravagantes envers la France; puis soudain, une autre fois, il parlait de "glaive aiguisé" en se disant l'élu de Dieu! Il était devenu che nous insupportable pour tous les gens sérieux. Depuis 1904, sa conduite ne fut plus qu'un tourbillon de fautes et de bêtises. Cela commença au Maroc, et cependant, en 1880, on avait dit à la France: "C'est votre domaine". Ce fut cent fois imprimé. Malgré cela, surgirent des prétentions, des menaces, le coup d'Agadir. La main et le volonté de l'empereur sont dans toutes ces choses. Le vieux Bismarck me disait de lui: "C'est un homme qui aimerait avoir chaque jour son anniversaire ou des entrées solennelles, des réceptions, des cortèges, et dans son orgueil immense le rôle d'arbitre du monde lui plairait"

Le Centenaire de Joseph de Maistre

Il y a cent ans, mourait à Turin le comte Joseph de Maitre, écrit le Gaulois. En février 181, la mort fermait la bouche de cet orateur éloquent, qu'on a si longtemps appelé "le prophète du passé". Cette grande voix, qui avait rappelé à l'Europe bouleversée par la Révolution tant de vérités méconnues, se taisait, et peu à peu, l'écho en oubliait les accents. Une légende se construisait autour de l'auteur du "Pape". Un amoncellement de préjugés plus lourd, plus épais que la pierre du tombeau murait sa gloire dans un sépulcre où personne ne descendait plus.

Nous sommes heureusement revenus de cette injuste méprise, et nous en sommes revenus par des détours inattendus. C'est le développement de la culture et de l'esprit scientifiques qui on remis l'oeuvre de Joseph de Maisre en honneur. Ce grand traditionnaliste, cet apologiste de l'Eglise et du Pape, nous a été révélé par le créateur de la philosophie posivis te. C'est Auguste Comte qui a amené toute une génération à Joseph de Maistre.

L'ATTRACTION DU VATICAN

Nous avons déjà signalé à nos lecteurs toute l'importance et l'intérêt qu'offre le précieux ouvrage l'information catholique qui s'appelle l'Annuaire pontifical "Annuario Pontificio".

C'est le recueil annuel des renseignements officiels et seuls authentiques sur la hiéarchie catholique dans le monde entier, et les rouages centraux de ce vaste gouvernement dans la Curie Romaine.

Dans l'édition de 1921, on voit que le Pape a aujourd'hui des nonces ou internonces dans ving-quatre Etats. Il faut y ajouter quatre délégués apostoliques dépendant de la Propagande.

Les Etats qui ont auprès du Saint-Siège des représentants, ambassadeurs ou minisire plénipotentiaires sont également au nombre de vingt-quatre.

L'accroissement du nombre de ces diplomates prouve mieux que toute argumentation à quel point le crédit du Saint-Siège va sans cesse grandissant. Jamais la curie pontificale n'a compté un tel nombre de représentants du Pape auprès des Etats et des Etats auprès du Pape. Toutes les jeunes nations qui viennent d'arriver à l'existence ou d'y revenir, n'ont rien eu de plus pressé que de nouer des relations avec Rome. C'est le cas de la Tchéco-Slovaquie, de la Pologne, de la Roumanie, de la nouvelle Autriche et de la nouvelle Allemagne.

The Canadian Western Railway Company

AVIS EST PAR LA PRESENTE donné qu'une demande sera faite au Parlement canadien, à sa session présente, par The Canadian Western Railway company, pour un acte de prolongation de limite pour le temps durant lequel la Compagnie devra commencer et completer la construction de ce chemin de fer, autorisé par la Section 1, du Chapitre 81 des statuts de 1919.

DATE à Winipeg, ce 5ième jour d'avril, 1921 A.D.

Hough, Campbell & Ferguson.
Avocats pour la Compagnie.

11-4-21.

CITY OF ST. BONIFACE

PROMULGATION OF BY-LAWS

NOTICE is hereby given that the Council of the City of St. Boniface has passed and approved of the different by-laws hereinafter mentioned.

No. 1267—Authorizing assignement of Tax Sale Certificate of Lot 554, Except 10 feet, DGS 76 Plan 224 to Hector McLean.

No. 1268—To open a certain lane through Lots in Block 33, DGS 80|89, Plan 386.

No. 1269—To open a public lane across Lot "G" as shewn on a plan of the R.C.M.P. in Manitoba, registered in the Winnipeg Land Titles Office as No. 433, and to open a public lane across part of Lot 309, as shewn on a plan of the R.C.M.P., in Manitoba, registered in the Winnipeg Land Titles Office as No. 433.

No. 1270—To authorize an assignment of Tax Sale Certificate to Malvina D. Bernier, of the W.½ of Lot 1049, R.C.M.P. Plan 76.

No. 1271—To authorize an assignment of a Tax Sale Certificate to Gustave Arthur Rocan of of Lot 2, Block 3, R.C.M.P. Plan 1239.

No. 1273—To determine the "Business Assesament" to be made upon the Corporations, Companies, individuals or Partnerships, liable thereto, and the "Business Tax" to be levied on said Assessment.

No. 1274—Authorizing the transfer to John Orr Newton of Lot 7, in Block 34, DGS 80, 81, and 89, St. Boniface, Plan 386.

No. 1275—To enble the City of St. Bonifce to borrow from Banque d'Hochelaga $600,000.00.

No. 1276—To create a lebt of One Hundred and Fifty Thousand Dollars ($150,000.00), by the issue of debentures for the purpose of paying a portion of the cost of the construction of a bridge across the Red River from the City of St. Boniface to the City of Winnipeg, commonly known as "The New Provencher Bridge".

No. 1277—To incur and create a debt to raise the amount necessary to pay the cost of further extending its waterworks system by the purchase and installation of new plant, water pipes, services and appliances and the work of excavation and construction, such debt to be in the amount of Fifty Thousand Dollars ($50,000.00).

No. 1278—To provide for assessment by special rate the cost of making a 20 ft Bitulithic pavement on Archibald St., between pavement on Marion street and South side of Rue Planquet.

No. 1279—To provide by special rate the cost of making a concrete pavement on Messier street, from the pavement on Messier Street, from the pavement on Archibald St., East to the first main-line track of the Canadian Pacific Railway.

No. 1280—To amend By-Law No. 1140. respecting licenses.

All persons are hereby required to take notice that any one desirous of applying to have such by-laws or any of them, or part thereof quashed, must make his application for that purpose to a Judge of the Court of the King's Bench sitting in Chambers, within two weeks next after publication of this notice, once a week, for three successive weeks in the newspaper called "Le Manitoba", or he will be too late to be heard in that behalf.

By Order,
Ernest GAGNON,
City Clerk.

St. Boniface, Man.
March 21st, 1921.

LA TENUE

Il s'agit de celle de l'homme d'affaires. Apprécie-t-on suffisamment l'importance de l'eztérieur? S'est-on jamais arrêter à évaluer, par exemple, ce que nos compatriotes anglais doivent à la façade?

Pour être tiré à quatre épingles en tire-t-on mieux la sienne du jeu? demanderez-vous. Peut-être. Sans donner, bien entendu, dans le dandvisme, on a tout avantage à soigner sa mise. Il nest pas indispensable de posséder une garde-robe imposante, mais il est bon avoir le vêtement qui convient à chaque circonstance et de prendre la peine de le passer.

La peau de bête primitive—bien qu'elle soit chère—serait peut-être, à cett saison idéale, la tenue idéale. C'est en tout cas une idée défendable' mais ce n'est pas là la question. Puisque l'usage prescrit, dans diverses occasions' des vêtements de coupe différente, pourquoi ne pas s'y conformer avec une bonne grâce et même autant que possible, avec grâce?

Que les braves ne crient pas à la fatuité? Une sobre élégance inspihe confiance, facilite les entrées en matière. On reçoit un homme selon l'habit qu'il porte et on le reconduit selon l'esprit qu'il a montré, a dit quelqu'un. L'esprit est certes plus important que l'habit: mais, pour se ménager l'occasion de montrer son esprit, il est souvent utile de montrer d'abord un habit qui vous assure bon accueil.

Il y a bien des gens qui tiennent avec un gros bon sens qui ne manquent pas de finesse, le raisonnement suivant: On est soucieux ou bien on ne l'est pas. Si on l'est, on l'est en tout, dans sa mise, comme dans ses affaires; si on ne l'est pas....

—*L'Economiste Canadien.*

LA VERITE BTIENT L'ESTIME, ET ATTIRE LA CONFIANCE

Jamais le mensonge ne peut être vritablement utile; tôt ou tard il se découvre, et déshorone celui qui l'emploie; tandis que la vérité, en obtenant l'estime, en attirant la confiance, nous sert même dans les occasions où l'on pourrait naturellement croire qu'elle devrait être dangereuse et nusibile. Cette réflexion me rappelle trait d'histoire très intéressant.

Hégiage, célèbre guerrier arabe, mais d'un caractère cruel et féroce, avait condamné plusieurs prisonniers de guerre à la mort; l'un d'eux ayant obtenu d'Hégiage un moment d'audience, lui tint ce discours: "Vous devrie sèigneur, m'accorder ma grâce; car un jour Abdarrahman ayant prononcé des imprécations contre vous, je lui représentai qu'il avait tort, et dès cet instant j'ai toujours été brouillé avec lui." Hégiage lui ayant demandé s'il avait quelque témoin de ce fait lo'ffcier nomma un prisonnier prêt à subir la mort ainsi que lui. Le général fit avancer ce dernier, et après l'avoir interrogé, il accorda la grâce que l'autre sollicitait; ensuite il demanda à celui qui avait servi de témoin, s'il avait aussi pris sa défense contre Abdarrahman; celui-ci, continuant de rendre hommage à la vérité, eut le courage de répondre qu'il n'avait pas cru devoir le faire. Hégiage, malgré sa férocité, fut vivement frappé de tant de franchise et de grandeur d'âme. "Eh bien," reprit-il, après un moment de silence, "si je vous accordais la vie et la liberté, seriezvous encore mon ennemi?"—"Non, seigneur", répondit le prisonnier. "Il suffit", dit Hégiage, "je compte entièrement sur cette simple parole; vous m'avez trop trouvé l'horreur que vous cause le mensonge, pour que je puisse douter de vos promesses. Conservez cette vie qui vous est moins chère que l'honneur et que la vérité, et recevez la liberté comme la juste récompense due à tant de vertu."

Notes Locales

La Maison Allaire & Bleau, 568 Avenue Taché à dernièrement reçu un assortiment complet de peintures Sherwin Williams pour plancher et décoration au dedans et au dehors, ainsi que teinture à l'huile et au vernis.

* * *

Mme E.-A. Poulain, l'épouse du secrétaire-trésorier de la municipalité de St-Vital est malade à l'hôpital de St-Boniface.

* * *

La saison de la glace ouvre le 1er jour de mai; procure-vous une glacière chez Allaire & Bleau, 568, rue Taché.

Petites Annonces

50 SOUS PAR INSERTION

ON DEMANDE—Une bonne pour ouvrage général chez Madame T.-A. Bernier, 147, Avenue Provencher, St-Boniface. Téléphone N2524.

A VENDRE—Maison près de l'Eglise du Sacré-Coeur, 58, rue Lydia. Téléphone A9534.

A VENDRE—Beau cottage sur la rue Deschambault, St-Boniface, No 11. Complètement neuf, entièrement moderne, bien situé et bien confortable, construit par un menusier de métier pour lui-même. S'adresser à l'adresse plus haut.

Association Nationale des Belges au Canada

Cher compatriote,

Dans leur nouvelle patrie, le Canada, les Belges sont sans influence ni appui.

Comment remédier a cet état de choses lamentable?

Par le groupement de tous nos compatriotes, nous souvenant de notre devise nationale "L'Union fait la force".

Dans cette intention un comité s'est formé à Saint-Boniface, Man. Pour atteindre son but ce comité à jugé pratique et opportun de convoquer un congrès les 12, 13, 14 et 15 juin prochain.

Pourquoi ce Congrès?

Pour se connaître et mieux s'apprécier nos intérêts communs et former des plans pour le relèvement moral et social de nos nationaux.

otre population Belge concevant la nécessité de ce Congrès et les avantages qui en résulteront nécessairement ne refusera pas son concours à cette oeuvre éminemment patriotique.

Voilà pourquoi nous vous prions instamment.

(a) De faire connaître notre but et les moyens s'y rapportant à tous nos compatriotes. De leur parler de ce qui pourrait et devrait être fait avec le concours des autorités ecclésiastiques et civiles.

(b) D'organiser dans les Centres Belges des Comités Paroissiaux dans le but de faire comprendre à nos compatriotes les avantages incontestables d'une Association Nationale.

(c) De nomme des délégués qui participeront à la réunion provisoire qui se tiendra à Saint-Boniface le dimanche 17 avril prochain à laquelle nous discuterons les bases du Congrès et tout ce qui se rapporte au bieu être de nos compatriotes.

Sur première demande "Ons Belgen Vooruit" "Nos Belges en Avant" enverra des propagandistes aux Colonies Belges afin de convaincre nos compatriotes de la nécessité de cette Convention Nationale.

Plus tard un Comité définitif sera formé étendant son rayon d'action par tout le Canada. Belges : "Haut les coeurs", travaillons d'accord et avec enthousiasme pour "Ons Belgen Vooruit" "Nos Belges en Avant."

Octave Rodts,
Secrétaire.

SAINTE JEANNE D'ARC

M. le Chanoine Coubé à Québec

C'est pour moi un honneur dont je suis très touché et très flatté de pouvoir prendre la parole dans cettesalle académique où se sont fait applaudir tant d'éminents orateurs canadiens et français, et je veux avant tout en dire ma respectueuse gratitude à Mgr le Recteur de cette illustre Université.

Je tiens aussi à remercier cordialement l'"Action Sociale Catholique" qui m'a gracieusement invité à venir au Canada, m'associant ainsi à son noble et vaillant apostolat. Par une pensée dont j'apprécie vivement la délicatesse, elle m'a prié de parler de Jeanne d'Arc : elle ne pouvait m'indiquer un sujet plus français et qui m'allât plus au coeur. Jai célébré notre héroïne nationale sous les voûtes de Notre-Dame de Paris, dans les cathédrales d'Orléans, de Reims, de Rouen, de Chartres et dans la plupart de nos grandes basiliques, devant des foules frémissantes de patriotisme : Je suis heureux d'avoir à lui consacrer mes 1ers paroles, dans cette France d'outre-mer, où j'ai l'illusion de retrouver un auditoire aussi français aussi vibrant d'amour pour la vieille mère patrie et pour la plus illustre de ses filles.

Avec Jeanne d'Arc, c'est toute la France qui passe, la France du ciel qui nous l'a donnée, la France de la terre dont elle a été la libératrice; la France de Geneviève et de Clotilde, de Charlemagne et de saint Louis, qu'elle voyait, disaitelle. dans ses rêves, agenouillés devant le Christ et intercédant pour leur patrie; la France des croisades dont elle a continué les traditions; la France de la chevalerie, dont elle a incarné l'idéal; la France des cathédrales qu'elle a contemplées dans la splendeur virginale de leur jeunesse; la France des gestes de Dieu, que vingt papes et tout récemment encore S. S. Benoit XV ont célébrée en commentant le Gesta Dei per Francos c'est la France qu'elle a tant aimée et pour laquelle elle a tant souffert jusqu'à en mourir. C'est donc la grande Française, Messieurs de l'Action Catholique" et, à travers la grande Française — je suis sûr de bien interpréter votre pensée et votre coeur, — c'est la grande France que vous avez voulu honorer: car, tout en gardant loyalement votre allégeance à la noble Angleterre, j'ai senti à votre accueil quel amour vous avez gardé à la vieille patrie de vos pères.

Les incroyants eux-mêmes s'inclinent devant cette incomparable figure de Jeanne d'Arc. Ils sont émus de son charme, de ses malheurs et de sa poésie que Michelet a chantée dans des pages étincelantes, bien qu'il n'ait pas soupçonné la source surnaturelle de sa beauté.

Il y a deux ans, entre deux de ces conférences où il discutait avec Wilson et Lloyd George, les conditions de la paix mondiale, G. Clémenceau était allé visiter l'atelier d'un de mes amis, glorieux mutilé de la guerre où il a laissé un bras sur un champ de bataille, et sculpteur distingué quoique manchet, qui continue à modeler la terreglaise et à faire jaillier du marbre la beauté et la vie, Maxime Réal del Sarte.

Bien qu'il ne partage ni ses idées politiques, ni sa foi religieuse, Clémenceau a pour lui non seulement l'estime dûe à son talent, mais une affection quasi paternelle. Toutefois, le vieux sceptique, qui a cependant mis beaucoup d'eau dans son vin, depuis qu'il a découvert la charité catholique nos bonnes soeurs gardes- malades et l'héroïsme catholique dans nos aumôniers de la guerre, s'amusait à taquiner son ami par ces traits d'esprit un peu rosses, un peu guoailleurs et d'une verve étourdissante dont il a le secret, mais tout-à-coup ses yeux tombèrent sur une statuette de Jeanne d'Arc qui m'était destinée, mince, fluette, d'un profil déiicieux et d'une haute inspiration mystique. Il la prit dans ses mains et la contempla longuement: devant cette jeûne fille étonnnte, si douce et si grande à la fois, le Tigre se sentit dompté, attendri; et mordillant sa moustache, avec une émotion qu'il ne parvenait pas à dissimuler, il dit : "C'est égal! Il n'y a que la France qui ait produit une créature aussi idéale. Demandez donc aux Allemands, et aux autres s'ils ont une Jeanne d'Arc!"

C'est vrai, il n'y a qu'une Jeanne d'Arc au monde et elle est à nous. Elle est notre soeur, notre sang, la fleur la plus exquise de notre race: Elle nous ressemble; elle a nos traits, notre visage, nos qualités mais non nos défauts, nos élans, notre fougue, notre sensibilité, les tours et la vivacité de notre langue et jusqu'à ses malices.

Et quand je dis qu'elle est notre soeur et notre sang, je parle pour vous, ô Canadiens Français, comme pour nous. N'êtes-vous pas de notre race, de sa race à elle? Où étaient donc vos pères en 1429, quand elle délivrait Orléeans? Ils étaient en France comme les nôtres, et il est même probable que plusieurs d'entre eux ont combattu soussa bannière, car elle avait dans son armée, des Normands et des Breton, des Manceaux et des Tourangeaux, des Angevins et des Poitvius, dont le sang coule toujours, jeune et fier, dans vos veines. Vous appartenez comme eux, comme nous, comme Jeanne, à cette vieille race française où se fondent dans une harmonieuse unité la gaiété gauloise, de bon sens romain et la bravoure franque relevés par je ne sais quoi d'idéal et de chevaleresque, dû à l'eau du baptême. Vous pouvez donc chanter comme nous à notre Jeanne immortelle ce que les habitants de la Judée chantaient à la libératrice de Bethulie: Tu es la gloire et l'honneur de notre peuple. *Tu honorificentian populi nostri!*

Après cet exorde l'orateur annonce qu'il va montrer en la nouvelle sainte canonisée l'an dernier l'idéal du patriotisme chrétien et français. Elle aime tout de la Patrie, sa terre, son âme, sa mission chrétienne, son peuple, son armée. Il s'attache particulièrement à faire ressortir les similitudes de son patriotisme avec celui de la France de nos jours, de son épopée militaire avec la guerre mondiale, de son langage avec celui des officiers et des soldats de 1914 et 1918. Il n'est pas jusqu'à certains mots typiques de nos poilus qu'on ne trouve sur ses lèvres comme ce fameux "Nous les aurons! On les aura!" qui retentit si souvent dans nos tranchées: elle le disait à ses soldats le matin de la bataille de Patay.

Il faudrait citer maints passages de ce discours; donnons seulement cette description: "Oui, elle est belle comme une reine, avec le diadème de neige de ses puissantes montagnes et la chevelure flottante de ses forêts; belle avec la robe d'or de ses forêts; sons et le manteau de pourpre de ses vignes; belle avec l'écharpe d'argent de ses grands fleuves et la ceinture bleue des trois mers qui découpent harmonieusement ses rivages..."

AU COLLEGE

Sous le haut patronage de Sa Grandeur Mgr Béliveau, archevêque de Saint-Boniface, les élèves du Collège ont représenté, mercredi dernier, le drame historique en quatre actes et en vers du R. P. Delaporte S.J. "La Revanche de Jeanne d'Arc."

Bien que tout novices pour la plupart dans l'art difficile de bien rendre une pièce aussi relevée, nos jeunes acteurs se montrèrent de taille et reproduisirent très pertinemment les faits et gestes des vaillants défenseurs du Mont-Saint-Michel sous la conduite de la Martyre de la Patrie.

Aussi se sont-ils attiré plus que les compliments des auditeurs; c'est leur admiration même qu'ils se sont conquise. Un nouveau décor complet, reproduction du Mont-Saint-Michel habilement exécutée, ajoutait encore à la couleur locale.

L'orchestre, sous la direction de M. Robert Gens, rendit on ne peut mieux un programme musical distingué. La chorale des élèves enleva le choeur si apoproprié de Ch. Gounod, "Dieu le veut", extrait de son opéra de "Jeanne d'Arc".

En somme, les élèves du Collège ont enregistré un franc succès, si franc que, sur la demande de plusieurs, il a été décidé que nous redonnerions la pièce pour la fin des examens universitaires, le lundi 9 mai, à 8 h. du soir; les billets sont en vente immédiatement: 50 sous. Il y aura aussi répétition pour les enfants le samedi précédent, 7 mai, à 2 heures. 10 sous l'entrée .

UN MONUMENT A GAND

On écrit de Mons, Belgique :

On va ériger au cimetière communal de la porte de Bruges à Gand un monument aux troupes anglaises, canadiennes, italiennes, belges et françaises.

Un concours sera organisé auquel pourront prendre part tous les artistes de pays alliés résidant en Belgique. La dépense pourra aller jusqu'à $100,000 dollars.

La ville de Mons, écrit M. Bellière, n'oublie pas qu'elle doit sa délivrance aux troupes canadiennes. Voici quelques semaines déjà on a assisté à des fêtes grandioses organisées à l'occasion de la remise de la médaille militaire française, à la ville de Mons.

Le général français de Latour, accompagné d'un brillant état-major, d'une compagnie avec musique du 14e d'infanterie française avait procédé à cette remise. La ville était pavoisée et sur de nombreuses banderoles qui traversaient nos rues on pouvait lire: Honneur aux canadiens, libérateurs de la ville de Mons, "gloire et honneur aunx troupes canadiennes"

Les hymnes nationaux des pays alliés furent applaudis, dont "O Canada, terre de nos aieux."

Le maire de la ville, M. Lescart, dans un discours très gouté, dit à un certain moment "Mons et sa population garderont éternellement le souvenir vivace des vaillantes troupes canadiennes à qui elles doivent leur délivrance."

A Thulin, près de Quievrain "frontière française" une des rues principales porte le nom de "rue de Montréal".—L'Action Catholique.

BOLCHEVISME

Parlant de choses d'Allemagne, le passage suivant que nous empruntons à un article de M. André Chéradame, dans le "Matin" de Paris, ne manquera pas d'intéresser. Il sagit du bolchévisme, assez mystérieux à vrai dire:

"La guerre invisible, écrit M. Chéradame, est conduite de Berlin, depuis l'armistice, à l'aide de deux moyens principaux.

"Les services de la propagande allemande déjà si actifs pendant la guerre ont été puissamment réorganisés après l'arrêt des hostilités militaires en tenant le plus grand compte des enseignements de la période antérieure. Ces services disposent d'énormes ressources financières qui leur permettent d'agir dans tous les pays de l'Entente par des procédés très divers, mais tous soigneusement étudiés pour exercer une influence convergente tendant à la réalisation des divers objectifs allemands. Le plus puissant, le plus subtil et le plus curieux de ces procédés consiste dans l'exploitation du bolchévisme

"Quand les dessous de ce qu'on appelle le "bolchévisme" seront connus, on constatera qu'ils constitue surtout une formidable mystification en ce sens que sur les éléments bolcheviks réellement russes à l'origine, ont été greffés artificiellement des moyens d'action pro-allemands qui bien vite sont devenus la partie principale du bolchévisme. Quand cette constatation sera faite, on admettra que la propagande bolchévik dans les pays de l'Entente a été le camouflage del'action pangermaniste adaptée aux nécessités de l'armistice d'abord, et ensuite de la paix issue du traité de Versailles.'

CITE DE ST-BONIFACE

AVIS RE ARRERAGES DE TAXES

La vente des terrains pour arrérages de taxes aura lieu vers le 30 avril prochain.

Tous les terrains sur lesquels il y aura plus d'une année d'arrérages seront vendus à cette date; la préparation de cette liste est déjà commencée et ce travail sera terminé vers le 15 mars. Si vous avez des paiements à faire veuillez communiquer immédiatement avec le trésorier ou avant cette date afin d'éviter les frais.

Le trésorier est authorisé à recevoir des paiements en à compte.

J. C. DUSSAULT,
Trésorier.

A NOS ABONNES

"NOS ABONNES SONT PRIES DE REFERRER A L'ETIQUETTE D'EXPEDITION AFIN DE CONSTATER SI LEUR ABONNEMENT EST EN REGLE OU S'IL EST DU. S'IL Y A ERREUR, NOUS LES PRIONS DE NOUS EN NOTIFIER. SI L'ABONNEMENT EST DU, NOUS LEUR SERIONS TRES RECONNAISSANT DE BIEN VOULOIR NOUS EN ENVOYER IMMEDIATEMENT LE PAIEMENT."